

Article 3: Entraînement

Chaque licencié est tenu de participer aux entraînements collectifs suivant le planning de début de saison. Il doit arriver 10mn avant l'horaire prévu et devra être en tenue dans le gymnase (sans bijoux, bracelets, montres, téléphone portable...) pour le début de l'entraînement. Il est conseillé que chaque jeune vienne avec sa bouteille d'eau individuelle pour une question d'hygiène et afin d'éviter les bousculades aux lavabos. ET en cas d'absence merci de prévenir le coach !

Il est préférable que les parents des jeunes ne restent pas pendant l'entraînement. Ils devront récupérer leurs enfants, à la salle, dans le quart d'heure qui suit la fin de la séance.

Article 4: Match

En cas d'absence du licencié, l'entraîneur doit en être informé dès que possible. En début de saison, une tenue est remise à chaque licencié (maillot, short). Elle doit être utilisée uniquement pour les matchs. Elle est sous la responsabilité du licencié et devra être rendue en fin de saison en bon état et propre. En cas de tenue non rendue en fin d'année sportive, une facture du montant de l'équipement perdu ou dégradé sera envoyée à chaque licencié.

Pour les matchs se déroulant à domicile, chaque licencié doit être présent une demi-heure avant le début de la rencontre en tenue de match (maillot, short).

Les parents des équipes de jeunes (U7 à U17) devront assurer un tour de service à la buvette: pendant la mi-temps du match et 1/4h après le match ainsi qu'à la table de marque. Le service sera effectué suivant le planning établi par l'entraîneur en début de saison. Les parents devront également véhiculer les enfants pour les rencontres à l'extérieur. Un planning sera aussi distribué. En cas d'indisponibilité, ils devront en informer le responsable de l'équipe et se faire remplacer directement par un autre parent. Pour les déplacements, l'heure de départ sera communiqué par l'entraîneur.

Article 5: Tour de rôle arbitrage et table de marque

Chaque licencié de la catégorie U13 à Senior doit participer à la tenue de la table de marque et à l'arbitrage. Un planning de présence est établi en début de saison. Il sera mis en ligne sur le site internet du club et affiché à la salle. En cas d'indisponibilité, le licencié devra trouver un remplaçant licencié et le signaler à **ROMAIN ANDRE AU 06 07 31 04 87**.

A Partir des U13 des sessions de formation e-marque seront organisées et seront mises sur le site du club.

Article 6: Comportement

Chaque licencié, ainsi que les parents qui les accompagnent, sont tenus d'avoir en toutes circonstances une attitude sportive: respect (des arbitres, de la table de marque, des adversaires, de ses coéquipiers, du public et du matériel), esprit sportif et collectif, prendre du plaisir et s'investir pour ses formateurs. Tout cela représente les valeurs que le Club veut défendre. Chaque licencié doit être responsable de son comportement et des faits qui en découlent.

Article 7: Sanctions

Toutes les amendes à payer aux instances (fautes techniques, disqualifiantes, rapports et autres) seront à la charge du licencié. Toute dégradation sur le matériel ou dans les locaux sera également prise en charge par le fautif.

Un comportement antisportif sera sanctionné et pourra conduire à l'exclusion du licencié, du Club.

Article 8: Décharge

Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels dans la salle ou dans les vestiaires.

Le Club,

Le (la) licencié(e)accepte le règlement intérieur ci-dessus.

N° téléphone pour recevoir un SMS pour les tours de service:.....

Date:Signature du licencié(e) **ET** des parents pour les mineurs